

L'essentiel de la médiation pour les collectivités

mercredi 14 mai 2025 à Angoulême de 9h à 17h + 1/2
journée en visioconférence, date à déterminer

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0604 – Gestion des conflits /
conflits de voisinage

Durée :

3 demi-journées 10,5 heures de formation

Public :

Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation.

Montant de la prestation

700 € TTC si financement DIF ELU
700 € TTC si financement sur le budget de la collectivité

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques :

L'objectif de la formation est de permettre aux participants de :

- Identifier la médiation comme mode de règlement amiable des différends
- Connaître le cadre juridique de la médiation
- Connaître les principes fondamentaux de la médiation et ses avantages
- Distinguer les principales formes de médiation applicables aux collectivités
- Identifier la médiation administrative comme outil de prévention et de résolution des litiges
- Participer à un processus de médiation administrative de manière éclairée
- Percevoir les spécificités de la médiation en matière administrative
- S'emparer de la médiation comme alternative au contentieux
- Instituer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

Le programme :

APPROCHE A LA MÉDIATION (3h50)

Identifier la médiation parmi les autres modes de règlement amiable des différends ou alternatif

- Définitions
- Points communs
- Différences

*quiz

Connaître les avantages de la médiation (quiz)

Comprendre les 4 principes directeurs de la médiation

- Indépendance, Impartialité, confidentialité, neutralité

Appréhender les différentes étapes du processus

- Cadre, faits, besoins, piste de solution, solution / accord

Distinguer les principales formes de médiation intéressant la sphère publique

- Médiation préalable obligatoire via CDG,
- Médiation judiciaire, pénale, territoriale, administrative (juridictionnelle et conventionnelle)

* Comparaison des voies d'accès à la médiation

LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE : DE LA PRÉVENTION A LA RÉSOLUTION DE

CONFLITS (3.5h)

Différencier les formes de médiation administrative

- Médiation préalable obligatoire via CDG

- Médiation administrative juridictionnelle, conventionnelle, institutionnelle

* Construction collective d'un schéma de synthèse
Schématiser les différentes voies d'accès à la médiation administrative

- Initiative du juge, des parties, de l'expert

* Construction collective d'un schéma de synthèse

Comprendre les spécificités de la médiation administrative

- L'adaptation du principe de confidentialité
- Spécificités de l'accord administratif

*quiz

LA MÉDIATION TERRITORIALE : UN OUTIL INNOVANT DE GESTION DES CONFLITS AU SERVICE DE LA RELATION ÉLU-CITOYEN (3.5 h) Découvrir les enjeux de la médiation territoriale

- Gestion extra-judiciaire des conflits,
- Démocratiques,
- Politique d'amélioration des relations entre l'administration et le citoyen

Installer un médiateur territorial au sein de sa collectivité

- Faire délibérer l'assemblée délibérante
- Préciser le périmètre d'intervention

* Etude de cas

Devenir médiateur territorial

- Conditions légales pour être médiateur territorial
- Déontologie et éthique du médiateur

Formatrice : Madame Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL

Titulaire d'un Master 2 de Droit public, Mélanie GRANSEIGNE-GAPAIL est juriste territoriale au sein du service juridique mutualisé de la Ville et de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Elle exerce depuis plus de 15 ans au sein des collectivités locales. Son cœur de métier l'a amené sur la voie de la médiation administrative en tant que représentante de l'administration. Elle devient médiatrice suite à l'obtention d'un diplôme de médiation et règlement des conflits à l'Université de La Rochelle.



Les points forts de la formation :

Une formatrice praticienne expérimentée et passionnée, forte d'une expérience de plus de 15 ans dans les collectivités territoriales

Cette formation dispensée par une cadre territorial elle-même médiatrice permet de découvrir un outil innovant de gestion des conflits au service de la qualité de la relation élu-citoyen.

Modalités pédagogiques :

Exposés, études de cas

Evaluation :

Des QCM réguliers sont utilisés pour mesurer le niveau des apprenants.

Les résultats attendus :

Attestation de fin de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : L'essentiel de la médiation pour les collectivités

Durée : 3 demi-journées 10,5 heures

Lieu : Angoulême

Date : le mercredi 14 mai 2025 + 1/2 journée en visio, date à déterminer

Tarif DIF ELU : 700 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 700 € TTC si financement sur le budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le mardi 29 avril 2025**

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0604-GM-CP0a/88982928900012_ELU0604-GM-CP0i4

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de la poste pour vous inscrire suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : L'essentiel de la médiation pour les collectivités

Date de la session : mercredi 14 mai 2025 + 1/2 journée en visio, date à déterminer de

Lieu de la session : Angoulême

Adresse de la formation : *Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL .L'adresse du lieu de formation prévue (sous réserve d'une modification):*

Mercure Angoulême 1 Place Des Halles Centrales 16000 ANGOULEME

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non